

Trail Thoiry-Reculet
22 mai 2022

Règlement de course



Art. 1 : DESCRIPTION

🚩 Coordonnées de l'organisateur.

Association Neige et Montagne, ski club de Thoiry,

<https://www.trail-thoiry-reculet.com>

Personne de contact : Damien BOCH

06 22 33 88 55

Damien.boch@leman-pc.com

🚩 Lieu, date et nature de la compétition.

Le TTR (Trail Thoiry-Reculet) est un ensemble de courses pédestres (sur sentiers et chemins de montagne) organisé par « Neige et Montagne, Ski Club Thoiry », association Loi 1901.

L'évènement aura lieu le Dimanche 22 Mai 2022, de 8h00 à 17h00.

Le départ et l'arrivée de toutes les épreuves se feront sur le parking de Val Thoiry, Chemin Pré Jacquet, 01710 THOIRY.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tout engin à roue(s) hors ceux de l'organisation et aux animaux.

🚩 Nos parcours

Les parcours sont susceptibles d'évoluer selon les autorisations de passages accordées et les conditions météo (parcours de repli sur le TTR).

T.T.R - Trail Thoiry-Reculet

- Distance **27.8 km et 1690 mètres de D+** (dénivelé positif).
- Départ à 08h30, le dimanche 22 mai 2022, de Val Thoiry.
- L'âge minimum requis est de 18 ans pour participer à cette course.
- Ouvert à 250 participants.
- Voir liste du matériel obligatoire.

T.T.T - Trail Thoiry-Tiocan

- Distance **13.9 km et 560 mètres de D+**.
- Départ à 10h30, le dimanche 22 mai 2022, de Val Thoiry.
- L'âge minimum requis est de 16 ans.
- **Pour tous les mineurs, l'autorisation parentale T.T.T. est obligatoire**
(Document à télécharger sur la page « inscriptions » de notre site www.trail-thoiry-reculet.fr, et à joindre à l'inscription)
- Ouvert à 250 participants
- Possibilité de courir en duo avec classement spécifique. Les 2 coureurs d'un duo doivent rester ensemble tout au long du parcours et en particulier se présenter ensemble aux points de contrôle
- Voir liste du matériel obligatoire.

Randonnée Patrimoine

- Distance **9.2 km et 220 mètres de D+**.
- Départ à 09h30, le dimanche 22 mai 2022, de Val Thoiry.
- Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- Ouvert à 250 participants
- Voir liste du matériel obligatoire
- Pas de chronométrage ni de classement

Les parcours traversent les communes de Thoiry et Saint Jean de Gonville.

Art. 2 : ETHIQUE DE COURSE, ÉCO-CITOYENNETÉ, RÉSERVE NATURELLE

Le tracé de la course passe dans la Réserve naturelle et sur des pâturages : **Les chiens et autres animaux de compagnie sont donc formellement interdits sur tous les parcours.**

Les 2 courses empruntent des sentiers faisant partie de la zone Natura 2000, ainsi que de la Réserve Naturelle du Haut Jura pour le TTR.

La date de la course se situe en période de reproduction des chamois.

Les coureurs s'engagent à limiter au maximum l'impact de leur présence sur le milieu naturel :

- À ne jeter aucun déchet tout au long du parcours
- À ramasser un déchet qui aurait échappé par mégarde à un autre coureur
- À ne sortir sous aucun prétexte du sentier balisé (y compris pour dépasser un concurrent)
- À faire le moins de bruit possible
- Les engins volants tels que drones ou assimilés sont strictement interdits

Plus d'informations : <http://www.rnn-hautechainedujura.fr>

D'autre part :

- Les promeneurs sont autorisés à circuler sur les sentiers ; il appartient aux coureurs de respecter la libre circulation des usagers.
- Les regroupements de supporters sont interdits et ne sont pas sous la responsabilité de l'organisateur.
- Les objets bruyants tels que cloches, trompe etc. sont strictement interdits
- Les coureurs se doivent entraide mutuelle et sans concession en cas d'accident
- Une partie des parcours passe chez des particuliers et ne sont ouverts que le jour de la course. Seul le respect de cet interdit permettra de garantir l'avenir de la course.
- Les coureurs s'engagent à signer la charte de la course rappelant ces règles lors de l'inscription.

Toute personne dérogeant à l'une de ces règles sera disqualifiée.

La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.

Art. 3 : TARIFS ET INSCRIPTIONS

- Les Tarifs :
Ceux-ci comprennent :
 - L'inscription à la course ;
 - Les ravitaillements ;
 - Les frais de secours

T.T.R. – Trail Thoiry Reculet : 31€

T.T.T. – Trail Thoiry Tiocan : 15€

Randonnée Patrimoine : 9€

Les inscriptions seront closes le 15 Mai 2022 à minuit ou dès que le nombre de participants maximal par course sera atteint.

Les inscriptions devront être effectuées par Internet via un mode de paiement sécurisé sur le site dédié. Lien et informations supplémentaire sur <http://www.trail-thoiry-reculet.fr>

Les inscriptions sur place le jour de l'évènement sont possibles pour la randonnée patrimoine.

- **OBLIGATOIRE**, à JOINDRE à L'INSCRIPTION (pour les 2 courses) :

La certification médicale de moins d'un an au 22.05.2022 avec la mention de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition » (ou) - La licence en cours de validité (FFA, UFOLEP athlé, FSGT athlé)

Attention : si le justificatif médical valide n'est pas joint à votre inscription, nous nous réservons le droit n'annuler celle-ci. En cas de dossier incomplet après le 15 Mai 2022, certificat médical ou licence non valable, celle-ci sera annulée sans remboursement.

Note : autorisation parentale T.T.T. obligatoire pour tous les mineurs.

L'inscription sera finalisée par le paiement en ligne.

- **En cas d'annulation par l'organisateur**, les droits versés à l'inscription seront intégralement remboursés.
- **En cas d'annulation par le coureur**, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera uniquement selon les conditions suivantes :

Epreuves et Dates	Taux de remboursement
T.T.R. – jusqu'au 30 avril 2022	Tarif Inscription minoré de 5€
T.T.R. – à partir du 30 avril	Aucun remboursement
T.T.T.	Aucun remboursement
Randonnée Patrimoine	Aucun remboursement

Si un changement de course dont le montant d'inscription serait inférieur vous est accordé, la différence ne sera pas remboursée. S'il est supérieur, l'inscription ne sera validée qu'à réception du complément.

Les remboursements seront traités par l'organisation au maximum dans les trois mois qui suivent l'épreuve **si un justificatif est fourni au plus tard 7 jours après la demande.**

Justificatif : en cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente au plus tard 7 jours après la demande.

- **Engagement sur dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et reste souveraine dans la réattribution des dossards. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Art. 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les courses :

- **Pour tous les mineurs, l'autorisation parentale T.T.T. est obligatoire** (Document à télécharger sur la page « inscriptions » de notre site www.trail-thoiry-reculet.fr, et à joindre à l'inscription)
- Le participant devra fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied daté de moins d'un an à la date de l'évènement.

Le T.T.R. est ouvert à partir de la catégorie Junior et majeur au 22 mai 2022.

Le T.T.T est ouvert à partir de la catégorie Junior (2004-2005).

La randonnée Patrimoine est ouverte à tous

Art. 5 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Une vérification du matériel obligatoire sera effectuée pour tous les coureurs avant d'entrer dans le sas de départ. Un contrôle du matériel pourra également être effectué sur le parcours, par n'importe quel membre de l'organisation, à tout moment de la course.

Attention : tous les participants devront obligatoirement disposer de leur propre éco-tasse et/ou réserve d'eau. (Aucun gobelet plastique présent sur les ravitaillements !).

- **Trail Thoiry Reculet (TTR), 27 km**
 - Une réserve d'eau (minimum 1 litre)
 - Une éco-tasse (attention : aucun gobelet présent sur les ravitaillements)
 - Une couverture de survie
 - Un couvre-chef

- Un sifflet
 - Une réserve alimentaire
 - Une veste imperméable type gore-tex ou induction (pas de k-way)
 - Un téléphone portable. **N° de SECOURS à enregistrer : 07.68.35.84.65**
- **Trail Thoiry Tiocan (TTT), 13 km**
 - Une éco-tasse (attention : aucun gobelet présent sur les ravitaillements)
 - Un téléphone portable. **N° de SECOURS à enregistrer : 07.68.35.84.65**
- **Randonnée Patrimoine 9 km**
 - Une éco-tasse (attention : aucun gobelet présent sur les ravitaillements)
 - Un téléphone portable. **N° de SECOURS à enregistrer : 07.68.35.84.65**

Art. 6 : HEURES DE DEPART, DELAIS ET BARRIERES HORAIRES

Les horaires de départ de chaque course sont mentionnés ci-dessous :

- Départ du Trail Thoiry Reculet (TTR) :
dimanche 22 mai 2022 à 8h30, Centre commercial Val Thoiry
 Le délai de la course est de 7h00.
 Les barrières horaires sont sur les ravitaillements mentionnés ci-dessous :
 - En Beule (km 6) : 10h00*
 - Reculet (km 10) : 11h30*
 - Route forestière (km 17,5) : 13h00*
 - **Arrivée à Val Thoiry (km 27) : 15h30**
- * Susceptible de changer en fonction de l'évolution du tracé*
- Départ du Trail Thoiry Tiocan (TTT) :
dimanche 22 mai 2022 à 10h30, Centre commercial Val Thoiry
 Pas de barrière horaire.
 - Départ de la randonnée patrimoine :
dimanche 22 mai 2022 à 09h30, Centre commercial Val Thoiry
 Pas de barrière horaire.

Art. 7 : REMISE DES DOSSARDS, CHRONOMETRAGE

Le retrait des dossards s'effectue à Val Thoiry le samedi 21 mai 2022 sur rendez-vous.

Les dossards et dotations seront remis uniquement sur présentation d'une pièce d'identité du coureur. Le retrait du dossard par une tierce personne est possible.

Exceptionnellement des dossards pourront être retirés le dimanche matin avant le départ à partir de 7h00.

Pour le chronométrage, les concurrents recevront avec leur dossard une puce électronique jetable collée dans le dossard. Aucune restitution ne sera donc demandée, sauf en cas d'abandon. **Les dossards devront être accrochés de face, visible tout au long de la course** (pas sur le sac à dos).

Art. 8 : RAVITAILLEMENTS

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle.

Les ravitaillements sont approvisionnés en solides et liquides. Les tables comporteront des aliments solides avec des produits régionaux : saucisson, fromage, pain, jambon blanc, et autres : fruits secs, oranges, bananes...

Le coureur doit veiller à disposer en tout temps de la quantité d'eau et d'aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Compte tenu de la distance proposée, l'assistance à coureur n'est pas autorisée pendant toute la durée de la course.

Art. 9 : ARRIVEES ET RECOMPENSES

La remise des prix des courses aura lieu le dimanche 22 mai à l'issue de chaque course sous la tente d'arrivée sur le parking du Centre Val Thoiry.

Seront récompensés

- **les 3 premiers scratch Hommes/Femmes**
- **les premier(e)s de chaque catégorie (hors scratch)**
- **les 3 premiers duos Hommes, Femmes et mixte sur le TTT**

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés au bénéfice de l'âge.

Art. 10 : MODIFICATION DU PARCOURS, BARRIERES HORAIRES, ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis. Si les conditions météo sont trop défavorables, pour la sécurité des personnes, un parcours de repli est prévu (les distances, les dénivelés, les barrières horaires en seront automatiquement modifiées). Les départs peuvent être reportés. **L'organisation se réserve le droit, pour des raisons liées à la sécurité des personnes, d'interrompre les épreuves en cours et/ou d'annuler les épreuves sans remboursement des droits d'inscription et autres frais.**

Les distances et les dénivelés des parcours sont calculés à partir d'une trace au format GPX.

Art. 11 : SECURITE/SECOURS

Les postes de contrôle et de sécurité seront installés le long du parcours et une équipe de secouristes assurera la sécurité de la zone Départ/Arrivée. Un médecin, des infirmières et secouristes composeront le dispositif de secours de course, reliés entre eux par un réseau secours dédié avec le médecin régulateur. Au PC course le médecin régulateur est en contact avec les autres moyens de secours publics (pompiers, gendarmes). **N° SECOURS : 07.68.35.84.65.**

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié. Le numéro de secours sera imprimé sur chaque dossard, et permettra de joindre le PC course. Ce numéro de secours vous sera communiqué ultérieurement.

Art. 12 : ASSURANCES

- **Individuelle accident** : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement, par une assurance individuelle accident.
- **Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance spécifique.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'organisation.

Art. 13 : DROIT A L'IMAGE

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos et/ou vidéos le représentant.

Art. 14 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Tout coureur qui se présente au-delà des barrières horaires est exclu de la course, et son dossard sera systématiquement invalidé par l'organisation.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui récupère ses puces et invalide son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le PC course.

Un moyen de transport « abandons » est mis à disposition, permettant un rapatriement uniquement hors zone couverte par la réserve naturelle et à destination de la zone de départ.

Si un coureur décide, malgré un abandon/invalidité du dossard, de poursuivre le parcours, celui-ci le fait alors sous sa propre responsabilité.

Art. 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Avec son inscription, le participant :

- **Accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course ;**
- **S'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points) ;**
- **S'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un point de contrôle ou à un secouriste en cas de blessure.**

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision d'un comité constitué du directeur de course, du responsable du chronométrage et du responsable des bénévoles sur le parcours.